



**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à  
l'accès en deuxième année de master de mention Droit des affaires  
Parcours Droit des différends d'entreprise et du travail  
pour l'année universitaire 2025-2026**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISSEWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,

Vu la délibération n° 2024-104 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la deuxième année de master,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,  
Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

**Article 1 : Rôle**

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en deuxième année de master pour la mention et le parcours précités.

**Article 2 : Membres**

La commission est composée de :

Mme PARACHEVOVA-RACINE Irina en qualité de responsable de la mention de master,

de :

Mme GINON Anne-Sophie et M. BERGÉ Jean-Sylvestre en qualité de responsables du parcours de la mention de master,

et de :

Mme MACCAGNAN Stéphanie

M. CERQUEIRA Gustavo

M. CHAIEHLOUDJ Walid

en qualité de membres de l'équipe pédagogique de la deuxième année de master.

**Article 3 : Validité**

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Nice, le 28/02/2025

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Par délégation,

La Directrice de l'EPICR LexSociété,  
PR. Eva Mouial-Bassilana

